



## ATELIER THEMATIQUE

### « Le projet, le paysage et l'identité de territoire » 23 juillet 2015 – Ce que la commission a entendu

#### Introduction

L'atelier s'est tenu jeudi 23 juillet 2015 à Ault, en présence de 50 participants répartis en 6 tables<sup>1</sup>.

Etienne Ballan, président de la commission particulière du débat public (CPDP) a introduit ce dernier atelier thématique avant la clôture du débat. Il a fait un point sur les différentes rencontres passées ainsi que sur les règles de fonctionnement de la réunion. Les membres de la commission ont ensuite fait état des enseignements qu'ils tirent des précédents échanges autour de l'impact paysager.

Les échanges étaient organisés en deux séquences avec des temps de travail par tables, puis une séquence de restitution et de débat en plénière. A la fin du travail par tables, les participants devaient remplir un formulaire pour laisser une trace de leur contribution. Ce document souhaite faire la synthèse de ces interventions, des questions orales et des contributions écrites.

Plusieurs présentations ont eu lieu au début des deux premières séquences. Les cabinets d'étude et experts retenus par la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les photomontages ont tout d'abord expliqué les différentes étapes de leur travail. Lors de son intervention, l'association SCOPA a estimé que la diffusion de ces photomontages avait été insuffisante, ne permettant pas au public de prendre conscience des impacts visuels du projet. Aurélie Sement a quant à elle présenté le projet artistique qu'elle a réalisé pour le débat, intitulé « Voix Off ». Le Syndicat Mixte de la Baie de Somme a expliqué en quoi le classement « Grand site » de la Baie de Somme s'adossait à une « *stratégie de développement équilibrée* » de ce territoire. La présentation des Atlas des paysages de la Somme et de la Haute-Normandie a montré comment les paysages avaient évolué et évoluent au fil du

---

<sup>1</sup> Voir la liste des participants sur notre site : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/archives-differentes-reunions>.

temps mais aussi comment ils contribuent à l'identité et à l'attractivité du territoire. Celui de Haute-Normandie recommande la prise en compte des paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie.

## Les enjeux et les impacts des éoliennes dans le paysage littoral

Avant de débattre de l'impact visuel, il a été demandé à Maxime Calais, ingénieur paysagiste pour le cabinet Abies de présenter la méthodologie retenue pour la réalisation des photomontages du maître d'ouvrage. Il a expliqué qu'un photomontage était « *un outil d'évaluation de l'impact visuel* » qui devait respecter quatre critères : présenter un échantillon représentatif du paysage (météo, lumière, distance), être réaliste (au niveau du rendu) et précis, être conforme aux guides méthodologiques et être observé dans des conditions précises notamment de distance. Le principe général est de superposer une vue réelle (une photographie) avec une vue numérique (image 3D de l'éolienne). L'intervenant précise qu'il y a certaines limites au photomontage : il ne remplacera jamais une expérience réelle et toutes les situations ne peuvent être représentées. Une fois ces limites exposées, Maxime Calais a détaillé les étapes nécessaires à la réalisation d'un photomontage :

- La détermination des points de vue depuis la côte
- La prise de vue et l'assemblage panoramique : les photos sont faites à 360 degrés avec un appareil photo reflex HD avec un objectif de 50 mm qui correspond le mieux à la vision humaine.
- L'ajout des éoliennes : des logiciels permettent de les « *caler* » en prenant en compte différents paramètres qui conditionnent notamment leur hauteur visible (courbure terrestre, marées, saison, heure d'observation). Des repères sont ensuite positionnés en utilisant la topographie IGN. Une fois les éoliennes positionnées, un « *post traitement* » est appliqué pour obtenir un rendu réaliste : atténuation du contour des éoliennes pour éviter un contraste trop fort et une trop grande prégnance des éoliennes.
- La présentation : plusieurs supports existent : les panneaux circulaires, les cahiers de photomontage et le site internet, chacun nécessitant de respecter des règles précises d'observation.

Jean-Marc Vézien, chercheur au CNRS, a attesté du fait que Géophom avait réalisé « *un travail conforme aux règles de l'art* ». Il pointe, toutefois une limite à ce travail : les photos ont été réalisées en hiver, moment de l'année où l'horizon est le moins net. Il explique par ailleurs qu'un certain nombre de paramètres ne sont pas pris en compte comme la température, la pression, l'humidité car ils sont difficiles à restituer et n'ont de toute façon pas d'impact significatif sur le rendu final.

Aurélié Sement, artiste haut-normande, a ensuite présenté le travail qu'elle a réalisé pour le débat, le projet « *Voix Off* ». Celui-ci s'est déroulé en deux temps : une installation vidéo pendant 10 jours au Tréport puis une exposition itinérante de photographies au Tréport, à Dieppe, Belleville-sur-Mer et à Mers-les-Bains. Les vidéos ont été réalisées sur le territoire avec des vues en gros plan sur terre et en mer (falaises, pêcheurs, galets, goélands, nuages...). Le projet s'appelle « *Voix Off* » car il s'agissait d'une invitation à mettre des mots sur une image et ainsi à donner son avis. Les avis recueillis au cours de l'installation vidéo

ont ainsi été mis bout à bout afin de créer une bande son, elle-même diffusée à l'occasion des visites de l'exposition de photos. Celle-ci met en scène des piles de photos du territoire posées sur des palettes et pouvant être emportées : « *elles sont à voir comme des sculptures* ». A l'occasion d'un travail de médiation, Aurélie Sement a invité des enfants à raconter des histoires à partir de ces images (des extraits audio ont été diffusés au cours de l'atelier). Les photos ont également été transformées en carte postale et distribuées au cours des débats mobiles, de façon à ce que les personnes rencontrées réalisent leur « *paysage idéal* ».

Ces photographies ont également permis aux participants de l'atelier de s'exprimer sur la perception de l'impact du projet sur le paysage par les habitants et les touristes. Certains ont estimé que cette perception était subjective, « *plus ou moins bonne selon l'idée qu'on [se] fait [des éoliennes]* ». Un petit nombre de participants a estimé que l'impact serait faible, « *seulement quelques jours par an* » et que le paysage ne pourrait être modifié dans la mesure où la ligne d'horizon reste toujours présente dans « *l'inconscient des gens* ». Des personnes ont également exprimé leur indifférence et pensent que les gens s'habitueront comme ils l'ont fait pour la Tour Eiffel ou les éoliennes en terre. Cependant, pour une majorité de personnes présentes, l'impact paysager des éoliennes sera négatif. Beaucoup ont peur que « *les couchers de soleil soient dénaturés* » et souhaitent que la ligne d'horizon reste vierge. Ils redoutent que les touristes désertent la région, ne retrouvant pas la nature, les paysages qu'ils sont venus chercher et qui ne trouvent pas chez eux. Si le parc permet une nouvelle activité touristique industrielle, ils pensent que cela sera temporaire et peu rémunérateur : « *ils passeront, feront quelques photos et iront dormir ailleurs* ». Pour d'autres en revanche, le parc peut être un « *supplément d'attractivité* », « *une offre nouvelle et intéressante* » et pensent que les touristes ne seront pas dérangés car les éoliennes n'entravent pas leurs activités : promenades, baignades, etc. Pour les habitants en revanche, ils craignent une modification de la qualité de vie, de fortes nuisances en front de mer et une dévaluation immobilière de leur bien. Des personnes ont fait remarquer que « *le problème visuel ne se cristallise que parce que l'emplacement ne convient pas* » mais que « *la population ne serait pas contre le principe de l'éolien* ». Un autre estime en revanche que « *la question de la perception ne peut être isolée de la question : pourquoi la nécessité de recourir à l'énergie éolienne ?* ».

Lors du travail sur table, les participants ont fait des propositions:

- Au niveau des photomontages : proposer des simulations avec des couchers de soleil, faire des photomontages depuis la mer vers la terre, faire des vues moins brumeuses et réaliser une maquette en plus des photomontages.
- Au niveau du visuel : jouer sur la couleur afin de les camoufler dans le paysage, faire évoluer la réglementation sur le balisage afin de réduire les feux à éclat rouge la nuit, source de beaucoup de nuisances selon les participants mais aussi étudier d'autres sources d'énergies moins marquantes dans le paysage (ex : panneaux solaires).
- Au niveau des habitants : privilégier les habitants impactés visuellement pour les emplois locaux et/ou ne pas leur faire payer de facture d'électricité.
- Au niveau du tourisme : accompagner l'offre touristique avec le concours de l'Etat, privilégier des activités touristiques ayant moins d'impact sur le milieu comme la pêche durable, classer les falaises au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de les

préserver.

- Au niveau des études et des retours d'expérience : attendre les résultats du parc de Fécamp pour avoir du recul, analyser les retours d'expérience visuelle des parcs existants à l'étranger, faire une « *étude de perception du paysage pour savoir si les gens regardent beaucoup la vue* », faire un sondage voire un référendum local/national.
- Sur la zone : reculer le parc plus au large, le déplacer au sud de Dieppe, étudier la zone proposée par les pêcheurs, étaler les éoliennes sur une grande distance pour « *éviter les effets de masse* » mais aussi « *ne pas implanter le parc du tout* ».
- Proposer aux habitants de participer au projet pour en favoriser l'acceptabilité.

A été également proposé de réaliser des simulations visuelles de l'impact sur les paysages sous-marins. Un citoyen de Mers-les-Bains s'est en effet inquiété de l'impact des câblages et fondations, sujet qui a été abordé au cours de l'atelier du 28 mai.

### Quels changements pour l'identité et l'attractivité du territoire ?

Pour la suite de cet atelier, la commission a souhaité savoir comment les principaux sites et paysages remarquables étaient protégés par la loi et comment les parcs éoliens pouvaient le cas échéant s'intégrer dans ce contexte. Sébastien Desanlis, directeur de l'environnement pour la Syndicat Mixte de la Baie de Somme a commencé par définir ce qu'était un « *site classé* » : lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Il s'agit d'un label attribué par l'Etat, qui impose la protection et la conservation de ?, avec une attention particulière à « *l'identité du site* » et à « *l'esprit des lieux* », la gestion des flux touristiques et la contribution au développement durable de la région, entre autres. Sébastien Desanlis a expliqué que le site classé s'appuyait sur une stratégie de développement. Le Syndicat Mixte s'est attaché à en définir une pour la Baie de Somme en structurant un développement équilibré et durable du territoire.

La Baie De Somme a été classée « *Grand Site* » parce qu'elle est d'abord un « *poumon vert* » dans un espace très urbanisé du Nord de l'Europe mais aussi pour ses paysages : « *identitaires* » et caractéristiques (falaises, massifs dunaires etc.), « *complémentaires* » avec l'arrière-pays (vallées transversales, les Bas-Champs, marais arrière littoraux), « *vécus* » (transformés aux grés des activités pastorales et d'élevage), « *consommés* » (avec un pôle touristique autour des activités balnéaires et de nature), ou encore pour sa biodiversité (avifaune, flore, mammifères marins) mais aussi pour son patrimoine architectural (bains de mer, villages avec identité paysagère picarde du littoral). Le Syndicat Mixte applique un plan de gestion des modalités d'organisation du territoire afin de gérer durablement les paysages classés par le ministère et proposer une offre de qualité aux touristes sur ce territoire.

Etienne Ballan, président de la Commission particulière du débat public, a ensuite présenté les Atlas des paysages de la Somme et de Haute-Normandie après que la DREAL Picardie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ait décommandé sa venue. Qu'est-ce qu'un atlas des paysages ? Il s'agit d'abord d'un outil de connaissance et d'analyse des dynamiques paysagères : des grandes unités paysagères, de leurs caractéristiques, de leur constitution (géomorphologie, climat, installations et activités humaines), des perceptions des paysages, de leurs contributions à l'identité et à l'attractivité

des territoires ou encore des enjeux de paysage (évolution en cours, dégradations potentielles des paysages remarquables). L'atlas des paysages est aussi un outil d'action publique, réalisé en partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, afin de sensibiliser les élus locaux aux enjeux de paysage.

L'atlas de la Somme nous apprend que les enjeux actuels de l'unité « *falaises vives et valleuses* » portent sur la lutte contre l'érosion et le recul des falaises, les extensions urbaines hors des valleuses, la reconnaissance du patrimoine balnéaire, la réhabilitation des campings et l'extrême sensibilité des plateaux aux vues. Il détaille également les éléments caractéristiques de cette unité paysagère (falaises, valleuses, migration de galets, grandes parcelles agricoles etc.), les structures paysagères majeures (falaises vives de Mers à Ault, valleuses, sites balnéaires du Bois de Cise et de Mers-les-Bains) mais aussi les points de vue et axes de perception principaux : hauteur du Tréport, digue des bas-champs, Ault et Bois de Cise depuis les valleuses, chemin des crêtes sur le plateau et depuis la mer. L'atlas reconnaît ainsi certains points de vue contribuant à la perception du territoire et à son identité.

L'atlas de Haute-Normandie présente des « *orientations générales* » c'est-à-dire des objectifs qui constituent chacun un axe possible pour une politique de paysage à l'échelle tant régionale que départementale. Ces objectifs sont précisés par l'identification d'actions possibles, qui permettent de les rendre plus concrètes et de nourrir un regard partagé sur les façons de faire. Etienne Ballan souligne l'orientation n°4 qui recommande la prise en compte du paysage existant dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie. Cette orientation est davantage liée aux lignes THT, aux centrales, à l'éolien terrestre et à des infrastructures de transport, en particulier ferroviaire mais on peut étendre cette orientation à l'éolien offshore.

Les participants ont défini ce qui, selon eux, faisait l'identité du territoire. Ce sont avant tout ses paysages et son patrimoine naturel : les falaises, le bord de mer, les espaces estuariens, la Baie de Somme, les valleuses, les galets, les dunes de sable, les bois, l'horizon dégagé, le parc du Marquenterre. Le territoire se caractérise aussi par ses activités : notamment la pêche et le marché de poisson (vente sur le quai), l'agriculture (lin), l'apiculture, les stations balnéaires, l'industrie (savoir-faire du Vimeu, énergie éolienne et nucléaire), mais aussi par son patrimoine architectural : les 3 villes sœurs, les petits ports de pêche, les communes rurales, les villas de la belle époque, ou encore sa biodiversité : phoques, coquilles St-Jacques, sole, oiseaux migrateurs, et sa culture : le littoral des peintres impressionnistes.

Lorsqu'on demande aux participants comment l'identité du territoire serait affectée par le parc éolien, deux visions s'affrontent : l'éolien comme « *sabordeur* » du territoire et l'éolien comme moteur du territoire. Pour les uns, il va nuire à l'activité de pêche et donc aux ports par le manque à gagner qu'il induirait mais aussi au tourisme par l'impact visuel qui dissuaderait les touristes de venir. Pour les autres, le parc affecterait le territoire de façon positive, permettant des retombées économiques, un aménagement durable du territoire et un dynamisme local. Pour ces personnes, une modification du paysage n'induit pas une modification de l'identité du territoire.

Des propositions ont émergé de l'assistance pour limiter les impacts sur l'identité de territoire :

- Au niveau du tourisme : coordonner la promotion du territoire auprès des touristes sur l'ensemble du territoire concerné, créer de nouvelles synergies entre les territoires et les acteurs, développer les compétences en matière de tourisme industriel, élargir l'offre touristique et notamment organiser des visites du champ d'éoliennes.
- Au niveau de la pêche : éviter la restriction de la pêche par la Préfecture maritime, élever des moules sur les fondations des éoliennes, promouvoir les projets favorisant la pêche « *artisanale* » dans le parc.
- Au niveau de la taxe spécifique à l'éolien en mer : tenir compte, au-delà du rayon des 22 kms, du poids démographique des communes et de la distance, utiliser la redevance pour développer des projets sur le territoire et renforçant ses atouts, et dédommager les habitants de l'impact visuel.
- Au niveau de la zone : déplacer l'implantation des éoliennes, mettre le site plus près de Penly.

Dans les propositions, deux visions s'opposent. Certaines personnes souhaitent que soit conservé le « *caractère rural de nos paysages* ». D'autres désirent « *faire évoluer les mentalités sur l'acceptation des éoliennes* », « *se baser sur les savoir-faire locaux pour améliorer le projet, le valoriser, donner envie aux habitants de dire que c'est « leur projet* ».

Des études plus précises sont demandées au maître d'ouvrage, notamment pour « *faire la balance de ce que cela apporte et de ce que cela détruit* ». Quelqu'un a demandé : « *pourquoi le maître d'œuvre attend-il la fin du débat pour lancer ses études sur l'impact touristique ?* ».

### **Des échanges en plénière sur la zone d'implantation, l'équation économique du projet et le débat lui-même**

Le débat en plénière a surtout porté sur le déplacement de la zone d'implantation, proposition portée par les pêcheurs. Ils ont rappelé l'enjeu que cet emplacement représentait pour leur activité de pêche, moteur pour l'attractivité du territoire et le tourisme. Selon eux, un parc plus au large ne diminuerait pas son impact visuel. Alain Trouessin, maire de Criel-sur-Mer a demandé à ce que la distance au parc soit prise en compte dans le calcul de la taxe éolien, sa commune étant la plus proche du projet.

Certains ont proposé de « *bannir ce projet et [de] le reprendre avec une réelle concertation ou en supprimant les aides qui faussent ou ont faussé les décisions des élus locaux* ».

En outre, le débat public a été mis en cause, les participants estimant que le projet était déjà fait et qu'on ne les invitait pas à discuter de l'opportunité du projet mais seulement de la « *couleur des éoliennes* ». L'équation économique du parc et le financement du débat ont également animé les échanges. Le président de la Commission a rappelé que ce débat intervenait tardivement mais que néanmoins, il visait à questionner l'opportunité du projet y compris en étudiant la proposition alternative des pêcheurs. Sur l'équation économique, le prix de rachat de l'électricité est estimé à 200 euros par MWh, le coût de construction est de 1,5 milliards, de démantèlement de 500 millions d'euros. Néanmoins, la rentabilité n'est pas connue, la maîtrise d'ouvrage ne souhaitant pas dévoiler sa structure de coûts. Concernant

le débat public, le Président a expliqué qu'il était financé par l'industriel pour un coût de 700 000 euros et n'est donc pas financé par de l'argent public, les indemnités et défraiements perçus par les membres de la commission particulière à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros étant pris en charge par la commission nationale du débat public pour garantir son indépendance.